

Informations de base

2006/2287(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, art. 15 et 182.1: élection des Questeurs et des bureaux des commissions Subject 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Informations techniques

Référence de la procédure	2006/2287(REG)
Type de procédure	REG - Règlement du Parlement
Sous-type de procédure	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 243-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFCO/6/43495